

# ENTENTE VIVY-GENNES TENNIS DE TABLE

## **TOURNOI RÉGIONAL SAMEDI 9 & DIMANCHE 10 MAI 2015 RÈGLEMENT DE LA 1ÈRE ÉDITION DU TOURNOI JOSUÉ MENANT**

### **Article 1 : désignation**

Le club de tennis de table de l'Entente Vivy-Gennes organise les samedi 9 et dimanche 10 mai 2015 au complexe sportif du Ciron, (49680 VIVY, Le Ciron), sa première édition du Tournoi Régional de tennis de table ouvert aux licenciés de la fédération française de tennis de table évoluant dans un club de la ligue des Pays de la Loire.

### **Article 2 : tableaux et horaires**

Ce tournoi se déroulera sur 25 tables en 14 tableaux.

Les tableaux A-B-C-E-F-G-H-I-J-K-L-M, ainsi que le challenge Josué Menant pourront être disputés par les catégories suivantes : minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans. Les benjamins ne pourront pas participer aux tableaux seniors à l'exception de ceux qualifiés au CF N1

### **Tableaux du samedi 9 mai**

TABLEAUX	HORAIRES	CATEGORIES	ENGAGEMENT
A	9 h	Non licenciés et licences promotionnelles	6 euros
B	13 h	500 à 799 pts	6 euros
C	15 h	500 à 999 pts	6 euros
D	17h	Jeunes (filles et garçons - de poussins à cadets) 500 à 899 pts	6 euros
E	17h	Vétérans 500 à 1999 pts	6 euros
F	18h	500 à 1499 pts	6 euros
G	20h	Double (somme des points de l'équipe inférieure à 3600 pts)	10 euros par équipe
H	20h	Double (somme des points de l'équipe inférieure à 2400 pts)	10 euros par équipe

### **Tableaux du dimanche 10 mai**

TABLEAUX	HORAIRES	CATEGORIES	ENGAGEMENT
I	9h	500 à 1199 pts	6 euros
J	9h	500 à 1599 pts	6 euros
K	12h30	500 à 1399 pts	6 euros
L	14h30	1000 pts à 1999 pts	6 euros
M	14h30	Féminines de 500 à 1899 pts	6 euros
Challenge Josué Menant	17h	1000 pts à numéro 100 national	6 euros

Les points sont ceux de la 2<sup>e</sup> phase (janvier)

**Le pointage a lieu 30 minutes avant le début des tableaux**

## **Nombre de tableaux possibles**

### **Simple**

Un joueur peut s'inscrire selon son nombre de points dans deux tableaux par jour au maximum, en plus d'un tableau de double du samedi soir.

### **Double**

- Les tableaux de doubles seront lancés à 20h. Un même joueur ne peut s'engager que dans un seul des deux tableaux de double. Un joueur encore en lice dans un autre tableau, ne peut prétendre à une inscription en double. Les inscriptions pour le double se feront entre 19h et 19h45, sur place.

## **Article 3 : juge arbitrage et arbitrage**

Le juge arbitre sera Monsieur Damien Thibault, secondé par Messieurs Florian Guion, Thomas Brault et Julien Campagnolo.

En cas de litige, le club organisateur, en accord avec le juge arbitre, prendra les décisions nécessaires.

Tout(e) joueur(se) devra être en mesure de présenter sa licence avec le tampon « CERTIFICAT MÉDICAL REÇU » au juge arbitre du tournoi pour avoir le droit de participer à ce tournoi. À défaut, il (elle) pourra présenter un certificat médical accompagné d'une pièce d'identité.

Un joueur absent à l'appel de son nom pourra être disqualifié après 15 minutes d'attente.

Les joueurs qualifiés dans plusieurs tableaux, pourront, à discrétion des juges arbitres, être exemptés d'arbitrage pour pouvoir disputer une partie d'un autre tableau. En conséquence, le cas échéant, certaines parties pourront être arbitrées par les joueurs eux-mêmes.

De la même façon, à la demande des juges arbitres et seulement à leur demande, l'ordre des parties d'une poule donnée pourra être modifié pour permettre à un joueur qualifié dans un autre tableau de disputer un tour d'élimination directe de cet autre tableau et de jouer dans la poule donnée ses parties à suivre.

Tout joueur perdant devra arbitrer la partie suivante.

Le juge arbitre pourra annuler le lancement d'un tableau qui ne comporterait pas 16 joueurs. Le tableau féminin pourra être annulé si moins de 8 inscriptions sont comptabilisées à la date du 8 mai (12h) 2015.

Seul le juge arbitre est habilité à modifier le présent règlement s'il le juge nécessaire.

## **Article 4 : déroulement de la compétition**

Les balles seront fournies par le club organisateur et devront être rapportées en même temps que le résultat des parties à l'issue de celles-ci à la table d'arbitrage.

Une tenue sportive sera exigée dans les aires de jeu.

Les règles appliquées lors de ce tournoi sont celles de la FFTT.

Les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes de 11 points (autrement dit au meilleur des 5 manches).

Chaque tableau se déroulera tout d'abord par poules de 3 ou 4 joueurs, les deux premiers étant qualifiés pour la suite qui se déroulera par élimination directe.

Une partie de classement opposant les demi-finalistes vaincus départagera le troisième de chaque tableau.

## **Article 5 : responsabilités**

L'Entente Vivy-Gennes Tennis de Table, club organisateur, décline toute responsabilité en cas de vols, accidents, pertes, etc..

## **Article 6 : récompenses**

- Coupes : pour le premier de chaque tableau et pour le club qui aura procédé au plus grand nombre d'inscriptions.
- Valeur des lots : 5000 € sous forme de coupes et de lots en nature ou en argent.
- Attribution des lots : aux 8 premiers des tableaux de simples ainsi qu'aux 4 premières équipes des tableaux de double. Une liste des récompenses sera affichée un mois avant le jour du tournoi sur le site internet de l'association : [evgtt49.weebly.fr](http://evgtt49.weebly.fr)
- .
- Remise des lots : les quarts de finalistes peuvent retirer leur lot dès leur défaite. La demande sera faite au JA qui confirmera la place à la commission lots. Les demi-finalistes et finalistes ne pourront retirer leur lot que lors du podium à la fin du tableau concerné (le tableau se termine par la finale et par une partie de classement opposant les demi-finalistes vaincus).  
Les lots non réclamés lors du podium (demi-finalistes et finalistes) ou avant le podium (quarts de finalistes) resteront acquis à l'association.

## **Article 7 : inscriptions**

Quel que soit votre mode d'inscription, indiquez dans l'ordre suivant : nom, prénom, club, catégorie d'âge (vétérane, senior, junior, cadet, minime, benjamin, poussin), n° de licence, nombre de points phase 2, tableaux choisis.

➤ Inscriptions jusqu'au vendredi 8 mai 2015 (avant 18h):

- courrier postal : Frédéric Guinfolleau, 72 rue du Commandant Bourgeois, 49130, Les Ponts de Cé
- courrier électronique : [evgtt49@gmail.com](mailto:evgtt49@gmail.com)
- téléphone: Christian Picard : 06 75 58 37 84 (Si Christian ne répond pas, laissez un message sur le répondeur en rappelant votre numéro de téléphone, une confirmation vous sera envoyé par sms)

Bon tournoi à tous.

Le juge-arbitre,

**D. Thibault JA3**